

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 5

Absents : 1

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy- (donne procuration à GRANGE Michel) RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 23-06-074

Objet : Budget principal 2023 – Décision modificative budgétaire N°1

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget principal, qui consiste en des ouvertures et virements de crédits afin de prendre en compte de nouvelles recettes et dépenses et d'en ajuster certaines autres.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, adjointe au maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget principal, qui consiste en des ouvertures et virements de crédits afin de prendre en compte de nouvelles recettes et dépenses et d'en ajuster certaines autres.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

Berger
Levallois

ID : 073-217303064-20230622-23_06_074-DE

Designation	Depenses (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
INVESTISSEMENT				
D-21318-153 EGLISE-CHAPELLES	2 400 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2135-181 DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	10 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2135-207 CIMETIERES	0 00 €	20 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2135-253 AEP	20 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21571-148 EQUIPEMENT DES SERVICES	0 00 €	5 500 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2158-148 EQUIPEMENT DES SERVICES	5 500 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2183-148 EQUIPEMENT DES SERVICES	0 00 €	6 400 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2184-148 EQUIPEMENT DES SERVICES	0 00 €	6 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	37 900 00 €	37 900 00 €	0 00 €	0 00 €
Total INVESTISSEMENT	37 900 00 €	37 900 00 €	0 00 €	0 00 €
Total Général		0 00 €		0 00 €

Cette décision modificative n°1 s'équilibre à :

- 0 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement,

Ce qui ne modifie pas l'équilibre du budget principal 2023, qui demeure comme suit :

- 10 956 715,38 € en section de fonctionnement,
- 6 039 228,20 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 juin 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 15 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/23

Publication : 23/06/23

Valloire, le 23/06/23

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

